

REVUE BELGE
DE
NUMISMATIQUE

ET DE SIGILLOGRAPHIE

PUBLIÉE

SOUS LES AUSPICES DE LA SOCIÉTÉ ROYALE DE NUMISMATIQUE.

DIRECTEURS :

MM. LE V^o B. DE JONGHE, LE C^o TH. DE LIMBURG-STIRUM ET A. DE WITTE.

1910

SOIXANTE-SIXIÈME ANNÉE.



BRUXELLES

J. GOEMAERE, IMPRIMEUR DU ROI,

Rue de la Limite, 21.

1910

DEMI-PLAQUES LUXEMBOURGEOISES

INÉDITES

Damvillers. Saint-Mihiel. Luxembourg. Saint-Vith
 et quelques mots de rectification
 à propos de l'histoire de Marville

Un trésor des plus remarquables vient d'être découvert en Allemagne, selon toute vraisemblance aux environs de Cologne, puisque c'est de cette ville qu'il parvint à M. Léo Hamburger, l'expert francfortois bien connu, avec mission d'en poursuivre la réalisation.

Disons tout de suite que la caractéristique de ce dépôt réside dans la diversité et la nouveauté de ses demi-plaques ardennaises et barroises, genre de monnaies si rares qu'elles sont pour ainsi dire introuvables.

Voici, telle qu'elle m'a été transmise, la composition de cette trouvaille :

Archevêché de Trèves :

Baudouin de Luxembourg	} 3 bractéates. } 1 petit denier.
(1309-1354).	

Boëmond de Saarbrücken (1354-1362). 1 demi-schilling.

Conon de Falkenstein (1362-1388). 4 demi-schillings.

Comté de Luxembourg.

- | | | |
|---|---|---|
| A. Jean l'Aveugle
(1309-1346). | { | 2 esterlins à tête pour Luxembourg (1);
1 esterlin à tête pour Dammvillers (2). |
| B. Jean l'Aveugle
et Henri IV,
comte de Bar
1336-1344. | { | 2 demi-plaques pour Luxembourg (3);
2 demi-plaques pour Saint-Mihiel (4);
1 demi-plaque pour Dammvillers (5). |

C. Charles IV (comte de Luxembourg du 26 août 1346 au 19 décembre 1353), 1 demi-plaque pour Luxembourg (6).

Comté de Bar :

Yolande de Flandre, tutrice de son fils

(1) Éd. BERNAYS et J. VANNÉRUS. *Histoire numismatique du comté puis duché de Luxembourg et de ses fiefs* (à l'impression), p. 112, pl. IV, fig. 47.

(2) *Id.*, id., p. 152, pl. VII, fig. 96, var. 5.

(3) *Id.*, id., p. 176, pl. VII, fig. 107, était unique jusqu'ici.

(4) *Id.*, id., p. 427, pl. XXIIIbis, fig. 3.

(5) *Id.*, id., p. 179, pl. VIII, fig. 116, unique et inédit usqu'ici.

(6) *Id.*, id., p. 429, pl. XXIIIbis, fig.

Édouard II (1344-1352), 1 demi-plaque pour Saint-Mihiel.

Seigneurie de Saint-Vith :

Jean de Montjoie (1346-1352), 1 demi-plaque de Saint-Vith (1).

Divers :

Un esterlin à tête d'Édouard III, roi d'Angleterre;

Six deniers tournois de Philippe IV et de Louis X, rois de France;

Un vieux denier de l'archevêché de Besançon (main et couronne);

Un denier tournois de Riom au nom d'Alphonse de France (1230-1271).

A. DEMI-PLAQUES SOCIALES DE LUXEMBOURG-BAR.

JEAN L'AVEUGLE, COMTE DE LUXEMBOURG ET ROI DE BOHÊME (1309-1346) ET HENRI IV, COMTE DE BAR (1336-1344).

Association du 9 mars 1343 (n. st.).

1. Atelier de Damvillers.



1. ✠ IOH : ET : HERICVS : REX : ECLOME

(1) *Id.*, *id.*, p. 505, y figure dans le texte.

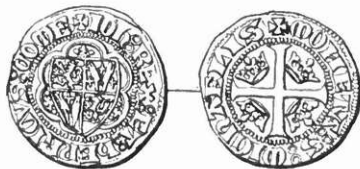
entre deux grènetis. Au centre, dans une épicycloïde à six lobes l'écu écartelé de Luxembourg et de Bar, accompagné de trois couronnes dont on voit tout le bandeau.

Rev. ✠ MONETT ∴ DAMVILLARIS ∴ entre deux grènetis. Au centre une croix pattée cantonnée de quatre grandes couronnes dont tout le bandeau est visible.

A. Poids : 1 gr. 16. Demi-plaque. Notre collection.

Cette demi-plaque est une légère variété d'une monnaie semblable, encore inédite jusqu'ici, mais qui figurera sous le n° 116 dans notre *Histoire numismatique du comté, puis duché de Luxembourg et de ses fiefs*, écrite en collaboration avec M. J. Van-nerus. La pièce reproduite dans cet ouvrage appartient au cabinet impérial de Vienne, et a pour légendes, au droit : ✠ IOH ∴ ET ∴ HERICVS ∴ REX ∴ BELOME, et au revers : ✠ MONETT ∴ DANVILLARIS ∴. L'une et l'autre sont d'un travail merveilleusement soigné, et peuvent être comptées parmi les plus délicates productions de l'art médiéval.

2. Atelier de Saint-Mihiel.



2. ✠ IOH ∴ REX ∴ ET ∴ HENRICVS ∴ COME

entre deux grènetis. Au centre, dans une épicycloïde à six lobes, l'écu écartelé de Luxembourg et de Bar accompagné de trois couronnes, sommairement indiquées, et flanquées chacune de deux points.

Rev. ✠ ΜΟΝΕΤΑ ∶ S ∶ ΜΙΧΛÆΛΙΣ entre deux grènetis. Au centre quatre grandes couronnes dont on voit tout le bandeau.

A. Poids : 1 gr. 32. Demi-plaque.

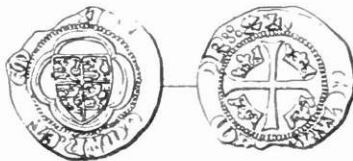
Deux exemplaires connus provenant de la même trouvaille. — Notre collection. Cabinet des médailles, à Paris.

Cette demi-plaque, totalement inconnue jusqu'ici, nous prouve que l'atelier barrois a émis les mêmes monnaies que les officines luxembourgeoises.

Nous avons reproduit cette belle pièce sous le n° 3 de notre *Supplément*, pl. XXIIIbis.

B. CHARLES IV, COMTE DE LUXEMBOURG,
DU 26 AOUT 1346 AU 19 DÉCEMBRE 1353.

Atelier de Luxembourg.



3. ✠ (ΚΤΡΟΛ. R) ΟΜΠΩ · ΕΤ (ΒΟ) ΕΩ

(OR · REN) entre deux grènetis. Au centre, dans un quadrilobe cruciforme l'écu écartelé de Luxembourg-Bohême.

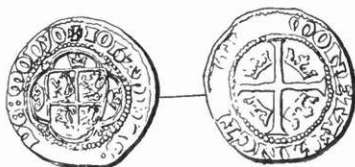
Rev. ✠ (MON) ETPI? LI (VCL) EM (B) OR ✠ X entre deux grènetis. Au centre, une croix pattée cantonnée de quatre couronnes.

A. Poids : 0 gr. 99 Demi-plaque. Notre collection.

Cette pièce est dessinée sous le n° 4 de notre *Supplément*, pl. XXIIIbis.

C. SEIGNEURIE DE SAINT-VITH.

JEAN DE MONTJOIE ET DE BUETGENBACH (1346-1352).



4. ✠ IOHANNES..... DE · MONYO entre deux grènetis. Au centre, dans un quadrilobe cruciforme un écu aux quatre lions, accompagné de trois couronnes.

Rev. ✠ MONETPI ✠ SANCTI ✠ VITI entre deux grènetis. Au centre une croix pattée, cantonnée de quatre couronnes.

A. Poids : 1 gr. 16. Demi-plaque. Collection du Musée de Berlin.

Le territoire de Saint-Vith appartient d'abord à l'abbaye de Stavelot, et la fondation de la ville même remonterait au VIII^e siècle (1). Suivant la

(1) Id., pp. 495 à 505.

règle générale, les possessions du monastère furent convoitées par ses voisins laïcs, qui s'en attribuèrent d'importants morceaux, en contraignant la communauté de les leur concéder à charge d'hommage. — C'est ainsi que Marche passa aux comtes de Laroche (1), et que Saint-Vith échut aux puînés de la maison de Limbourg.

Au début du XII^e siècle, l'abbé Poppon II (1105-1119) en avait pourtant encore la libre disposition (2), et en 1130 les frères y possédaient également divers revenus.

Vers 1151, Henri, duc de Limbourg et marquis d'Arlon, confirme, en cette dernière qualité, aux religieux d'Orval, le libre parcours dont ils jouissaient sur toutes ses terres, depuis Saint-Vith jusqu'à Cologne, mais la rédaction de ce texte ne permet pas de dire si Saint-Vith appartenait alors déjà au duc de Limbourg, puisqu'on le cite comme point terminus au même titre que Cologne (3).

Hecking (4) rapporte à tort que Waleran III, duc de Limbourg et second mari d'Ermesinde, aurait, en 1224, donné à l'abbaye de Stavelot l'exemption de tonlieu, à travers ses seigneuries de Saint-Vith et de Bütgenbach, pour le trans-

(1) Id., pp. 133-136.

(2) HALKIN ET ROLAND, *Recueil des chartes de l'abbaye de Stavelot-Malmédy*. Bruxelles, 1909, t. I, pp. 308, 310, 361-364.

(3) GOFFINET, *Cartulaire de l'abbaye d'Orval*, p. 22, d'après une copie collationnée sur l'original.

(4) HECKING, *Geschichte der Stadt Sankt-Vith*, 1875, p. 28.

port des vins destinés au monastère, car l'acte auquel cet auteur fait allusion ne parle que de Bütgenbach et est de plus daté de 1214, alors que Waleran n'était encore que seigneur de Montjoie.

Il est toutefois fort probable qu'à ce moment déjà, Saint-Vith appartenait aux puînés limbourgeois. En effet, ainsi que nous venons de le dire, Waleran III de Limbourg, alors qu'il n'était encore que seigneur de Montjoie, épousa en secondes noces Ermesinde de Luxembourg : celle-ci avait une fille, Isabelle, née de son précédent mariage, qui épousa Waleran le Long, fils puîné de la première union de Waleran III.

Isabelle reçut en dot la pleine propriété de Poilvache, avec des droits héréditaires sur Marville et Arrancy, localités qui devaient lui échoir au décès de sa mère, tandis que Waleran obtint ultérieurement de son père les places de Montjoie et de Bütgenbach. — Il mourut en 1242.

Au décès d'Ermesinde surgirent des difficultés entre Isabelle et son demi-frère Henri V, comte de Luxembourg, au sujet du partage des biens de leur mère, et Henri V s'empara de Marville. La paix fut conclue à Stavelot, le 10 mars 1254, et stipula que le comte de Luxembourg restituerait Marville et Arrancy à Isabelle et à son fils Waleran (II à Marville), qui lui abandonneraient en échange Poilvache, ainsi que le tonlieu et le droit de haut conduit sur Saint-Vith et Bellain (1), d'où

(1) WÜRTH-PAQUET, *Tables chronologiques* dans les Publications

